

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 018-436/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Colineo pour la réalisation d'un bâtiment bioclimatique et approbation d'une convention DEESV 14/12077/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est engagée, par délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009, dans l'élaboration de son Plan Climat-Energie Territorial. Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions. Cette démarche a pour objectif la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Sur le territoire de MPM, le bâtiment représente le deuxième poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre soit 24 % des émissions totales.

Ainsi, dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial, MPM a souhaité accompagner financièrement tout porteur de projet dont l'objectif est d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments, qui correspond à l'action 24.1 du Plan Climat-Energie Territorial.

Colinéo est une association à but non lucratif au service de la préservation, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement depuis 40 ans. Le Conservatoire des Restanques, Verger et Jardin Méditerranéen est un projet destiné à remettre en valeur le patrimoine agricole provençal et le savoir-faire des anciens agriculteurs avec la culture de « fruits et légumes oubliés » sur « bancaous », mais aussi l'exceptionnelle richesse des espaces naturels provençaux par la création d'un sentier de découverte des espèces végétales régionales.

Le projet de création d'un bâtiment du Conservatoire, présenté par l'Association Colinéo revêt, d'une part, une importance capitale pour le développement et la diversification des activités du projet dans sa globalité ; d'autre part il présente une initiative exemplaire. En effet, le choix d'un bâtiment labellisé « Or » par le PRIDES Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) est un choix qui garantit une sobriété énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables, une insertion dans l'environnement, une analyse du cycle de vie du bâtiment ...

Ce projet correspond aux ambitions affichées et aux objectifs fixés par le Plan Climat-Energie Territorial de MPM, particulièrement dans son Action 24 destinée à « soutenir les projets exemplaires aidant la transition énergétique de l'économie » notamment sur les aspects de maîtrise de l'énergie et de l'utilisation d'énergie renouvelables.

Le coût total de ces travaux est estimé à 551 349 euros. MPM se propose d'aider ce projet à hauteur de 90 000 euros, versé sur trois ans comme indiqué dans la convention jointe. Pour compléter et parfaire ce projet de bâtiment bioclimatique exemplaire sur le territoire de MPM, Colinéo propose le déploiement d'outils de métrologie énergétique (compteurs énergétiques individualisés) au sein de la construction. Ces outils permettront à MPM de disposer, sur son territoire, de données spécifiques de consommation énergétique sur un bâtiment bioclimatique modèle. Les données récoltées concerneront les consommations d'eau, d'électricité et de bois (chaudière à pellets de bois en complément du chauffe-eau solaire) pour chaque poste de consommation de la structure. Ces données auront pour but d'une part, d'alimenter une base de données énergies que MPM souhaite mettre en place sur son territoire, et d'autre part, de sensibiliser les usagers aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

En effet ces comptages individualisés permettront de connaître de manière fiable et précise les consommations énergétiques pour une valorisation de cette expérience et sa reproductibilité sur le territoire de MPM. C'est pourquoi, il est proposé que MPM participe au financement de l'acquisition d'outils de métrologie, pour un montant de 15 160 euros.

Ainsi, il est proposé une subvention globale de 105 160 euros, ce qui représente 19% du coût global de l'opération (551 349 euros).

Les autres subventionneurs sont :

- ADEME :	40 000 euros (7,25%)
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône :	140 000 euros (25,40%)
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	30 000 euros (5,44%)
- Ville de Marseille :	120 000 euros (22%)
- Caisse d'Épargne :	20 000 euros (3,63%)
- Fondation de France :	15 000 euros (2,72%)
- Fondation SFR :	7 000 euros (1,27%)
- Fondation ECOMED :	5 000 euros (0,91%)
- Autres :	71 540 euros (12,98%)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en place les actions du Plan Climat-Energie Territorial et soutenir dans ce cadre, les projets qui concourent aux objectifs opérationnels et réglementaires du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 105 160 euros à l'association Colineo.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Colineo.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014, et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Section d'Investissement - Sous-Politique G610 – Code projet : DEEU-14/1 – Nature 20421 – Fonction 833.

Année 2014 : 45 160 euros

Année 2015 : 30 000 euros

Année 2016 : 30 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER